

## Annexe 2

### **Dispositif de surveillance épidémiologique en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant**

#### **Contexte :**

L'ANSP réalise en continu une veille sanitaire non spécifique à partir du système national de surveillance des urgences et des décès (SurSaUD®).

Le système SurSaUD® repose sur l'analyse en temps quasi réel (J+1) d'indicateurs sanitaires construits à partir :

- 1/ de données « métier », collectées dans les structures d'urgence participant au réseau OSCOUR® et les associations SOS Médecins,
- 2/ de données de mortalité transmises par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (CépiDc-Inserm).

Au niveau régional, l'analyse des indicateurs SurSaUD® est généralement hebdomadaire, en particulier pour la réalisation des points épidémiologiques des Cire, voire plus fréquente lors d'évènements particuliers (canicule).

La variation de ces indicateurs peut permettre de mettre en évidence, de façon réactive, l'impact sanitaire d'évènements variés.

Toutefois, les évènements sanitaires n'ont pas tous une intensité suffisante pour déclencher un impact objectivable, à fortiori immédiat. L'impact est parfois décalé à moyen, voire long terme : dans ce cas, la surveillance réactive non spécifique n'est pas le meilleur moyen pour l'identifier et le mesurer.

Tel est le cas de l'impact sanitaire causé par la pollution de l'air ambiant, qui peut apparaître à plus long terme.

De ce fait, dans l'interprétation des informations fournies par le dispositif de surveillance sanitaire non-spécifique, il est à noter que l'absence de variation significative immédiate des indicateurs sanitaires de recours aux soins d'urgence ne doit pas être interprétée comme une absence d'impact de la pollution de l'air ambiant sur la santé.

A l'inverse, l'interprétation d'une variation significative doit prendre en compte les facteurs concomitants potentiellement associés (épidémie d'infections à transmission interhumaine notamment à tropisme respiratoire, présence significative de pollens allergisants, rentrée scolaire, etc.).

#### **Description du dispositif :**

En cas de dépassement des seuils d'information ou d'alerte pendant une durée inférieure ou égale à trois jours, la veille sanitaire non spécifique s'applique.

Lors de la survenue d'un épisode majeur de pollution, défini comme étant un dépassement avéré des seuils d'alerte pour les PM10 ou l'ozone durant plus de 3 jours, la veille sanitaire non spécifique sera complétée par un calcul de l'impact sanitaire attendu, en fonction des dernières connaissances épidémiologiques disponibles (analyse sanitaire renforcée).

Les indicateurs sélectionnés par l'ANSP pour les deux types de surveillance sont présentés dans le tableau 1.

Ces indicateurs sont analysés pendant les jours ouvrés. En cas de situation sensible du fait de l'ampleur du pic de pollution ou du contexte, l'ARS ou la DGS peut demander à l'ANSP de réaliser cette surveillance et de lui en adresser les résultats et analyses en découlant tous les jours, sous réserve de la disponibilité des données d'exposition à la pollution nécessaires aux calculs.

Enfin, en cas d'épisode de pollution particulier (feu de forêt, vents de sable du Sahara, nuage de cendres provenant de l'éruption d'un volcan...), une surveillance spécifique est réalisée jusqu'à la fin de l'épisode de pollution particulier.

Dans tous les autres cas, les conditions habituelles de surveillance non-spécifique s'appliquent.

	<b>Indicateurs suivis</b>
<b>Veille sanitaire non spécifique</b>	Indicateurs de routine suivis toute l'année à partir des données de passages aux urgences et consultations SOS Médecins.
<b>Analyse sanitaire renforcée</b>	Impacts sanitaires sur : - Mortalité toutes causes (hors causes accidentelles) CIM10 A00-R99 (à partir des données du CepiDC) ; - Hospitalisations cardiaques CIM10 I00-I52 ; - Hospitalisations respiratoires CIM10 J00-J99 ; - Hospitalisations pour asthme 0-14 ans CIM10 J45, J46 (toutes les données d'hospitalisations proviennent du PMSI) ; - Passages aux urgences pour asthme 0-14 ans CIM10 J45, J46 (à partir des données OSCOUR).

**Tableau 1** : Liste des indicateurs sanitaires sélectionnés par l'ANSP pour la surveillance en cas de dépassement d'un des seuils d'alerte définis à l'article R.221-1 du code de l'environnement.

En cas d'épisode de pollution de l'air ambiant, l'analyse sanitaire est réalisée selon les critères explicités dans le **tableau 2**.

Nature de la surveillance sanitaire mise en œuvre	Dépassement d'un des seuils d'information et de recommandation ou déclenchement d'une procédure préfectorale d'information et de recommandation ET absence de dépassement de seuil d'alerte	Dépassement du seuil d'alerte ou déclenchement d'une procédure préfectorale d'alerte		Episode de pollution particulier (feu de forêt, vents de sable du Sahara, nuage de cendres provenant de l'éruption d'un volcan...)
		d'une durée inférieure ou égale à 3 jours	d'une durée supérieure à 3 jours et portant soit sur les <b>PM10</b> , soit sur l' <b>ozone</b> .	
Veille sanitaire non spécifique	X	X	X	X
Analyse sanitaire renforcée			X	
Analyse sanitaire spécifique				X L'analyse spécifique est réalisée jusqu'à la fin de l'épisode de pollution particulier

**Tableau 2** : Fréquence et type d'analyse de l'impact sanitaire en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant.

### **Communication des résultats de la surveillance sanitaire :**

Dans le cadre de la veille non-spécifique, si un signal sanitaire est détecté, l'ANSP (la ou les Cire concernées) informe la ou les ARS concernée(s).

A partir de la mise en place d'une analyse sanitaire renforcée, l'ANSP (DAC) transmet à la sous-direction VSS de la DGS l'analyse et la synthèse des indicateurs sanitaires étudiés.

De même, l'ANSP (la ou les Cire concernées) transmet les analyses et synthèses régionales à l'ARS (aux ARS) concernée(s).

Cette transmission se fait de façon hebdomadaire via le bulletin quotidien d'alerte (BQA), ou plus précocement lorsqu'un signal sanitaire a été détecté.